



Date de convocation :

Le 13 novembre 2020

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 36 (dont 13 en visioconférence*)

Votants : 39 (dont 3 procurations)

▪ Dont pour : 39

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme NADIAH SURVILLE-PERAFIDE

Délibération n°2020.11.06/75

**Compte-rendu des décisions
prises par le président et le bureau
en vertu des délégations
de compétences de principe
accordées par le conseil**

Rapporteur

M. Dominique BIRAS

Acte rendu exécutoire

- Après transmission en préfecture,

le : 03 DEC. 2020

- Publication ou notification,

le : 10 DEC. 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**6^{ème} séance**Séance du 20 novembre 2020**

L'an deux-mille-vingt, le vendredi 20 novembre à 10 heures 30 minutes, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Abymes, sous la présidence en salle de Monsieur Dominique BIRAS, le président, Monsieur Eric JALTON, étant en visioconférence, les 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents, respectivement Messieurs Ary CHALUS et Harry DURIMEL, étant excusés.

Etaient présents : 36 conseillers communautaires**Président :** M. Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)*- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)*- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)*- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN.

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johanne DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- Mme Jacqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY*- Mme Marie-Solange LE BLANC*- M. Joseph LEE- M. Michel MADO*- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Fabert MICHELY*- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE- Mme Nadijah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*- M. Dominique THEOPHILE*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO à M. Chazy CIRANY
Mme Tania GALVANI à M. Georges BREDENT

Autre conseillère communautaire : Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

Nombre de conseillers absents excusés : 8

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} vice-présidente)

Autre membre du bureau : M. William SURDIN

Autres conseillers communautaires : M. Fred EUSTACHE- Mme Magaly MARCIN- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Olivier SERVA

Nombre de conseiller absent non excusé : 1

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L5211-9 et L5211-10 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/09 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au bureau communautaire ;

Considérant le rapport du président ;

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales et en application des délibérations n°2020.07.01/08 et n°2020.07.01/09 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président et au bureau, l'exécutif rend compte des travaux du bureau ainsi que des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- De prendre acte du compte-rendu des travaux du bureau ainsi que des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant dans le cadre des délégations consenties par le conseil communautaire lors de sa séance du 11 juillet 2020.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président et le directeur général de CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault ainsi qu'à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 08 DEC. 2020

Le président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 09 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 10 DEC. 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20201121-2020110675-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2020

Affichage : 09/12/2020

